

DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND QUEVILLY
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 4 décembre 2025

PRESENTS : Nicolas ROULY, Carole ARSENE, Daniel ASSE, Isabelle BERENGER, Didier BOUTEILLER, Jason COLLEATTE, Françoise DECAUX-TOUGARD, Tacko DIALLO, Carol DUBOIS, Loïc DUBREUIL, Christine DUNET, Essaïd EZABORI, Christelle FERON, Barbara GUILLEMIN, Alain LANOE, Philippe LECOMPTE, Aurélie LEFRANCOIS ET TAHER, Patricia LEGROS, Aurélien LEROY, Corinne MAILLET, Roland MARUT, Cécilia POTFER, Bruno PREPOLESKI, Valérie QUINIO, Sylvie RIDEL, Lionel ROSAY, Loïc SEGALEN, Karim TERNATI, Rachida TLICH, François TORRETON

ABSENTS EXCUSES AYANT REMIS UN POUVOIR : Romuald FONTAINE à Christine DUNET, Eve FROGER à Patricia LEGROS, Marie-Louise MAILLE à Nicolas ROULY, Anne VORANGER à Daniel ASSE

ABSENT EXCUSE : Stanislas GRYSZATA

SECRETAIRE DE SEANCE : Daniel ASSE, Adjoint au Maire, assisté de Margot CLAIN, Responsable du service Juridique et Vie des Assemblées

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Présents : 30

Nombre de Votants : 34 (dont 4 pouvoirs)

TARIFS MUNICIPAUX 2026

Le Conseil Municipal,

- Ayant entendu le rapport de Monsieur Roland MARUT, Adjoint au Maire,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
- Le Code Général de la Propriété des Personnes publiques et notamment l'article L. 2125-3,
- L'avis favorable de la 4^{ème} Commission

CONSIDERANT :

- Qu'il relève de la compétence du Conseil Municipal de fixer les tarifs municipaux,
- Qu'il est opportun de centraliser dans une délibération unique, l'ensemble des tarifs municipaux,
- Que la Ville souhaite actualiser les tarifs municipaux pour l'année 2026.

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité :

- Fixe le montant des tarifs municipaux qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les Locations de Salles

	HT	TTC
Le Groupe Post-Scolaire		
Particuliers – Journée	55,83 €	67,00 €
Particuliers hors commune - Journée	70,83 €	85,00 €
Associations - Journée	77,50 €	93,00 €
Associations hors commune - Journée	104,17 €	125,00 €
Entreprises et autres institutions - Journée (8h-19h)	130,00 €	156,00 €
Forfait ménage	45,00 €	54,00 €
Intervention ménage exceptionnel – hors forfait / tarif horaire	12,50 €	15,00 €
Forfait intervention de la Ville	50,00 €	60,00 €
Grange du Grand Aulnay		
Particuliers - Journée	625,00 €	750,00 €
Particuliers hors commune - Journée	858,33 €	1 030,00 €
Associations - Journée	745,00 €	894,00 €
Associations hors commune - Journée	964,17 €	1 157,00 €
Entreprises et autres institutions - Journée	1 320,83 €	1 585,00 €
Entreprises et autres institutions - Demi-journée (5h)	780,00 €	936,00 €
Forfait ménage	133,33 €	160,00 €
Intervention ménage exceptionnel – hors forfait / tarif horaire	12,50 €	15,00 €
Forfait intervention de la Ville	50,00 €	60,00 €
Forfait 2 jours week-end (du samedi 9h au lundi 9h) - ménage inclus	883,33 €	1 060,00 €
Forfait 2 jours week-end hors commune (du samedi 9h au lundi 9h) - ménage inclus	1 014,17 €	1 217,00 €
Forfait 3 jours week-end (du vendredi 9h au lundi 9h) - ménage inclus	1 136,67 €	1 364,00 €
Forfait 3 jours week-end hors commune (du vendredi 9h au lundi 9h) - ménage inclus	1 276,67 €	1 532,00 €
Bains Douches		
Particuliers - Journée	354,17 €	425,00 €
Particuliers hors commune - Journée	456,67 €	548,00 €
Associations - Journée	495,00 €	594,00 €
Associations hors commune - Journée	640,00 €	768,00 €
Entreprises et autres institutions - Journée	904,17 €	1 085,00 €
Entreprises et autres institutions - Demi-journée (5h)	642,50 €	771,00 €
Forfait ménage	108,33 €	130,00 €
Intervention ménage exceptionnel – hors forfait / tarif horaire	12,50 €	15,00 €
Forfait intervention de la Ville	50,00 €	60,00 €
Forfait 2 jours week-end (du samedi 9h au lundi 9h) - ménage inclus	489,17 €	587,00 €
Forfait 2 jours week-end hors commune (du samedi 9h au lundi 9h) - ménage inclus	664,17 €	797,00 €
Forfait 3 jours week-end + installation (du vendredi 17h au lundi 9h) - ménage inclus	550,83 €	661,00 €
Forfait 3 jours week-end hors commune + installation (du vendredi 17h au lundi 9h) - ménage inclus	856,67 €	1 028,00 €

	HT	TTC
Salle de réunion du 9^{ème} étage de l'hôtel de ville (salles Panorama, Aggro, Forêt, des Roses avec office adjacent)		
Acteurs économiques (personnes morales) - Tarif journée du lundi au vendredi (25 personnes maximum)	450,00 €	540,00 €
Acteurs économiques (personnes morales) - Tarif matinée le samedi (100 personnes maximum)	250,00 €	300,00 €
Salle de convivialité du Stade Marc Massion		
Associations quevillaises	Gratuit	
Acteurs économiques (personnes morales) - Tarif journée du lundi au samedi (36 personnes maximum)	450,00 €	540,00 €
Acteurs économiques (personnes morales) - Tarif matinée du lundi au samedi (36 personnes maximum)	250,00 €	300,00 €

Pour les salles "Grange du Grand Aulnay", "Bains Douches" et "Groupe Post Scolaire", une gratuité par an est accordée aux associations quevillaises dont le siège social est basé sur la commune et qui exercent une activité sur la commune ainsi qu'aux établissements scolaires et groupements d'établissements publics locaux d'enseignement de la Ville.

La tranche "Associations" inclue les associations, les comités d'entreprise locale, les partis politiques, les syndicats, les établissements scolaires et les organismes de formations situés sur la commune.

La tranche "Associations hors commune" inclue les associations, les partis politiques, les syndicats, les établissements scolaires et les organismes de formations situés hors commune.

La tranche "Entreprises et autres institutions" comprend les entreprises locales ou extérieures, les comités d'entreprise extérieure, les syndicats de copropriété, les assurances et les mutuelles.

Le Centre culturel Marx Dormoy					
		Demi-journée (forfait 5 h)	Journée + soirée (8h-2h)	Journée + soirée (8h-2h), hors week-end	Forfait week-end samedi-dimanche
Associations quevillaises	HT			500,00 €	600,00 €
	TTC			600,00 €	720,00 €
Associations hors commune	HT			845,00 €	1 014,00 €
	TTC			1 014,00 €	1 216,80 €
Entreprises et autres institutions	HT	950,00 €	1 365,00 €		
	TTC	1 140,00 €	1 638,00 €		
Forfait ménage					
150,00 € HT			180,00 € TTC		
Forfait Intervention de la ville					
50,00 € HT			60,00 € TTC		
Technicien, obligatoire avec utilisation du plateau (tarif horaire)					
37,10 € HT			44,52 € TTC		
Tarif SSIAP, obligatoire avec utilisation plateau (tarif horaire)					
37,10 € HT			44,52 € TTC		
Tarif agent de sécurité (tarif horaire)					
31,80 € HT			38,16 € TTC		

Pour le Centre Culturel Marx Dormoy, une gratuité par an est accordée aux associations quevillaises dont le siège social est basé sur la commune et qui exercent une activité sur la commune, ainsi qu'aux établissements scolaires et groupements d'établissements publics locaux d'enseignement de la Ville.

Ecole maternelle et élémentaire de Grand Quevilly : gratuité de la location avec une refacturation uniquement du personnel de sécurité en fonction du temps passé.

Les autres salles

		Quevillais	Hors commune
Salle de recueillement – tarif horaire	HT	25,00 €	33,33 €
	TTC	30,00 €	40,00 €

		Associations quevillaises	Associations hors commune et autres institutions - journée
Camaraderie B3 – Centre Léo Lagrange	HT	Gratuit	401,67 €
	TTC		482,00 €
		Associations quevillaises et parents d'élèves élus	Associations hors commune et autres institutions - journée
Salle n°1 – Centre CS François Mitterrand	HT	Gratuit	114,17 €
	TTC		137,00 €
Salle n°2 – Centre CS François Mitterrand	HT	Gratuit	80,00 €
	TTC		96,00 €

Le Cimetière et le Columbarium

TTC		
Concessions Cimetière	Grand Quevillais	Hors commune
Concession 15 ans	309,00 €	
Concession 30 ans	515,00 €	1 061,00 €
Concession 50 ans	1 236,00 €	1 400,00 €
Seconde et ultérieure inhumation dans concession 15 ans	155,00 €	309,00 €
Seconde et ultérieure inhumation dans concession 30 ans	309,00 €	618,00 €
Seconde et ultérieure inhumation dans concession 50 ans	515,00 €	824,00 €
Concessions Columbarium	Grand Quevillais	Hors commune
Porte de columbarium	206,00 €	
Achat ou renouvellement - Quinzenaire	295,00 €	
Achat ou renouvellement - Trentenaire	452,00 €	649,00 €
Quinzenaire (seconde et ultérieure inhumation)	175,00 €	
Trentenaire (seconde et ultérieure inhumation)	258,00 €	361,00 €
Concessions Caveau Urne	Grand Quevillais	Hors commune
Achat ou renouvellement - Trentenaire	381,00 €	598,00 €
Achat ou renouvellement - Cinquantenaire	1 020,00 €	
Trentenaire (seconde et ultérieure inhumation)	232,00 €	330,00 €
Cinquantenaire (seconde et ultérieure inhumation)	350,00 €	
Caveau	Grand Quevillais	Hors commune
Caveau existant disponible	1 010,00 €	
Le tarif Grand Quevillais reprend les habitants de la commune, les personnes décédées sur la commune ou la sépulture de famille, et les grand quevillais placés en EHPAD.		
Le tarif Hors Commune reprend les personnes présentant un lien particulier avec la commune		

**L'Exploitation du Théâtre Charles Dullin
et du Centre Culturel Marx Dormoy**

	HT	TTC
Théâtre Charles Dullin - Hors les Murs - Billetterie		
Tarif Scolaire		
- Plein	4,90 €	5,00 €
Gratuité accordée pour les accompagnateurs de groupes scolaires (1 accompagnateur pour 10 élèves)		
Tarif jeune et très jeune public		
- Plein	4,90 €	5,00 €
- CCAS (bénéficiaires du CCAS de Grand Quevilly)	2,45 €	2,50 €
Tarif tout public		
- Plein	14,69 €	15,00 €
- Réduit (grand quevillais, demandeurs d'emploi, groupe à partir de 10 personnes, intermittents du spectacle et professionnels de la culture, les accompagnateurs de personnes en situation de handicap, détenteur carte privilège Grand Quevilly Développement)	9,79 €	10,00 €
- Réduit + (bénéficiaires de minima sociaux : RSA, AAH, ASPA ; étudiants ; moins de 18 ans ; scolaires)	4,90 €	5,00 €
- OFFRE FLASH (tarif valable 48h, et proposé quelques jours avant la représentation sur une sélection de spectacles)	4,90 €	5,00 €
- CCAS (bénéficiaires du CCAS de Grand Quevilly)	4,90 €	5,00 €
Tarif Pass 3 spectacles (sur spectacles tout public hors tarif exceptionnel)		
- Plein	34,28 €	35,00 €
- Réduit (grand quevillais, demandeurs d'emploi, groupe à partir de 10 personnes, intermittents du spectacle et professionnels de la culture, les accompagnateurs de personnes en situation de handicap, détenteur carte privilège Grand Quevilly Développement)	24,49 €	25,00 €
Tarif Exceptionnel		
- Plein	19,59 €	20,00 €
- Réduit (grand quevillais, demandeurs d'emploi, groupe à partir de 10 personnes, intermittents du spectacle et professionnels de la culture, les accompagnateurs de personnes en situation de handicap, détenteur carte privilège Grand Quevilly Développement)	14,69 €	15,00 €
- Réduit + (bénéficiaires de minima sociaux : RSA, AAH, ASPA ; étudiants ; moins de 18 ans ; scolaires)	9,79 €	10,00 €
- CCAS (bénéficiaires du CCAS de Grand Quevilly)	4,90 €	5,00 €

Tarif Festhéa		
- Pass Week end	19,59 €	20,00 €
- Pass Week end réduit (grand quevillais, demandeurs d'emploi, groupe à partir de 10 personnes, intermittents du spectacle et professionnels de la culture, les accompagnateurs de personnes en situation de handicap, détenteur carte privilège Grand Quevilly Développement et adhérent FNCTA)	14,69 €	15,00 €
- Pass Week end réduit+ (bénéficiaires de minima sociaux : RSA, AAH, ASPA ; étudiants ; moins de 18 ans ; scolaires)	9,79 €	10,00 €
Spectacle seul (tarif unique)	4,90 €	5,00 €

Petite Restauration et Bar		
Bar		
Vin au verre (12,5 cl)	2,50 €	3,00 €
Vin en bouteille (75 cl)	12,50 €	15,00 €
Bière (25 cl)	2,50 €	3,00 €
Bière (33cl)	3,33 €	4,00 €
Bière (50cl)	5,00 €	6,00 €
Bière (75cl)	7,50 €	9,00 €
Sirops (33cl)	1,36 €	1,50 €
Boisson non alcoolisée (25cl)	1,82 €	2,00 €
Boisson non alcoolisée (33 cl)	2,73 €	3,00 €
Café	0,91 €	1,00 €
Thé	0,91 €	1,00 €
Petite Restauration		
Petite Restauration en sachet (chips...) emballage individuel sucré salé	1,67 €	2,00 €
Petite Restauration sur planche (bocaux, terrines...)	5,00 €	6,00 €

La Médiathèque

		TTC
Inscriptions Médiathèque – Objethèque (Tarif à l'année)		
Grand Quevillais		Gratuit
Hors commune		26,00 €
Reproduction de la carte		2,00 €
Pénalités pour retard, détérioration, non restitution		
Pénalité de retard (si restitution au-delà des 4 semaines de la date prévue) - Forfait pour l'ensemble des documents en retard		15,00 €
Pénalité pour non restitution de document ou détérioration de documents prêtés - de 10 fois (hors DVD) - Forfait + Valeur commerciale ou rachat à l'identique		15,00 €
Pénalité pour non restitution ou détérioration de documents prêtés 10 fois ou plus (hors DVD) Forfait + 50% de la valeur commerciale des documents ou rachat à l'identique		15,00 €
Pénalité pour détérioration ou non restitution d'un DVD simple - Forfait		15,00 €
Pénalité pour détérioration ou non restitution d'un coffret de DVD (à partir de deux DVD) - Forfait pour l'ensemble du coffret		30,00 €
Pénalité pour détérioration ou non restitution d'un jeu vidéo - Forfait ou rachat à l'identique		30,00 €
Pénalités liées à l'Objethèque		
Pénalité de retard (si restitution au-delà des 4 semaines de la date prévue) : Forfait de 15,00 € pour l'ensemble des objets en retard		
Pénalité pour non restitution de l'objet prêté ou détérioration : Remboursement intégral ou partiel du matériel sur présentation d'une facture acquittée par la ville		
Espace Public Numérique		
Grand Quevillais : 5 séances		Gratuit
Grand Quevillais : 10 séances		Gratuit
Hors commune : 5 séances		45,00 €
Hors commune : 10 séances		80,00 €
FABLAB		
Ateliers de découverte (jeunes, adolescents, adultes)		Gratuit
Formation sur les machines (imprimante 3D et découpeuse vinyle) – Tarif horaire		
Grand Quevillais		5,00 €
Hors Commune		10,00 €
Utilisation des machines en autonomie – Tarif horaire		
Grand Quevillais		3,00 €
Hors Commune		6,00 €
Reprographie		
Impression noir & blanc (par page)		0,25 €
Impression couleur (par page)		0,70 €
Carte 10 photocopies		2,50 €

Brad'Livres	
Documents (livres, CD) désherbés limités à 20 pièces/personne	2,00 €
Documents (jeux de société) désherbés limités à 2 pièces (total jeux à 2 € et 5 €)/personne d'une valeur d'achat de moins de 25 €	2,00 €
Documents (jeux de société) désherbés limités à 2 pièces (total jeux à 2 € et 5 €)/personne d'une valeur d'achat de plus de 25 € ou plus	5,00 €

L'artothèque

TTC		
Le prêt d'une œuvre se fait sur une durée maximum de 2 mois.		
Emprunt tableau occasionnel	Grand Quevillais	Hors commune
Particuliers (emprunt d'une œuvre)	Gratuit	10,00 €
Abonnement annuel	Grand Quevillais	Hors commune
Particuliers (emprunts d'1 ou 2 œuvres)	Gratuit	26,00 €
Associations, établissements scolaires, établissements publics, commerces et services de proximité (emprunts d'1 à 8 œuvres)	Gratuit	60,00 €
Entreprises et autres établissements privés (emprunts d'1 ou 2 œuvres)	80,00 €	100,00 €
Entreprises et autres établissements privés (emprunts de 3 à 8 œuvres)	150,00 €	200,00 €
Pénalités de retard		
Pénalité de retard (si restitution au-delà des 4 semaines de la date prévue) - Forfait de 15,00 € pour l'ensemble des documents en retard.		
Pénalité pour non restitution de l'œuvre prêtée ou détérioration : Remboursement de l'œuvre sur la base de sa valeur d'assurance ou prise en charge de sa restauration sur présentation d'une facture acquittée par la Ville.		

La Restauration - hors Tarification Juste

Tarif par repas

		TTC
Personnel Ville, animateurs, intervenants, référents + EMAG		5,05 €
Personnel extérieur Ville		8,28 €
Organismes extérieurs (avec livraison)		7,41 €
AESH et stagiaires		3,69 €
Personnel enseignant et autres		7,07 €
Personnel enseignant IM ≤ 539		5,66 €
Repas stages associatifs		5,05 €

LA TARIFICATION JUSTE

Restauration scolaire - tarif par repas						
Grand Quevillais, itinérants, ULIS				Hors Commune		
	QF CAF ≤ 350	Tarif plancher	Taux d'effort en fonction du QF CAF	Tarif Plafond	Tarif plancher	Taux d'effort en fonction du QF CAF
Tarif repas	Gratuité	1,07 €	0,3060 %	4,26 €	4,26 €	0,5712 %

Les modalités de fonctionnement n'évoluent pas.

Accueil Ludo-Educatif					
Grand Quevillais			Hors Commune		
	Tarif plancher	Taux d'effort en fonction du QF CAF	Tarif Plafond	Tarif plancher	Taux d'effort en fonction du QF CAF
Ludo Matin	0,93 €	0,1224 %	1,37 €	2,20 €	0,2448 %
Ludo Soir	1,85 €	0,2244 %	2,45 €	3,50 €	0,4488 %
Pénalité de retard				5 €	

Les modalités de fonctionnement ne changent pas (facturation à la prestation, fourniture du goûter le soir...)

Centre de Loisirs + Pass'Age					
Grand Quevillais			Hors Commune		
	Tarif plancher	Taux d'effort en fonction du QF CAF	Tarif Plafond	Tarif plancher	Taux d'effort en fonction du QF CAF
Tarif journée	4,60 €	0,0592 %	9,38 €	33,00 €	1,1730 %
Tarif ½ journée	2,30 €	0,0592 %	4,69 €	16,50 €	1,1730 %
Tarif Veillée		8,20 €			8,20 €
Pénalité de retard			5 €		

Concernant les Centres de Loisirs chaque inscription (réservation) entraîne une facturation comme suit :

- Période de Vacances Scolaires : facturation à la semaine réservée
- Les Mercredis (période scolaire) : facturation à la journée ou à la demi-journée réservée

Concernant le Pass'Age :

Bien que l'inscription soit effectuée à la semaine, la facturation appliquée est établie en fonction des présences réelles de l'enfant (demi-journée ou journée).

- Pass'Age Vacances Scolaires : facturation à la journée et à la demi-journée (Consommée).

Carte jeune		
	Grand Quevillais	Hors Commune
QF CAF ≤ 300	7,20 €	15,50 €
300 < QF CAF ≤ 1 600	7,80 €	17,00 €
QF CAF > 1 600	8,50 €	20,00 €
Reproduction de la carte		1,00 €

Espace'Ados – Espace jeunesse				
	Participation activités extérieures – Journée	Participation activités extérieures – ½ Journée	Sortie exceptionnelle	Stage - journée
QF CAF ≤ 300	7,00 €	4,50 €	21,00 €	4,50 €
300 < QF CAF ≤ 1 600	7,50 €	5,00 €	21,50 €	5,00 €
QF CAF > 1 600	8,00 €	5,50 €	22,00 €	5,50 €
Restauration (facturation par Vacances) – Tarif TTC du repas				
		3,85 €		

Séjour et Activités accessoires (base) – Tarifs par jour				
	Séjours ≤ 5 jours / 4 nuits	Séjours ≥ 6 jours / 5 nuits	Grand Quevillais	Hors Commune
	Grand Quevillais	Hors Commune	Grand Quevillais	Hors Commune
QF CAF ≤ 300	11,50 €	21,00 €	23,00 €	26,00 €
300 < QF CAF ≤ 1 600	15,00 €	25,00 €	26,00 €	31,00 €
QF CAF > 1 600	21,00 €	30,00 €	31,00 €	35,00 €
ERASME		Gratuit		

Cas particuliers pour les tarifs Restauration scolaire, Ludo-éducatif, Espace'ados – Espace Jeunesse, Centre de loisirs et Pass'âge :

Afin de prendre en compte la diversité des situations familiales ; le tarif appliqué est déterminé selon les critères suivants :

- Sur la base du quotient familial du parent concerné. En l'absence de quotient familial, le revenu fiscal de référence du contribuable concerné sera utilisé pour le calcul du tarif ;
- Le tarif quevillais est appliqué lorsque :
 - Le parent, domicilié hors commune, est séparé de l'autre parent résidant à Grand Quevilly et que l'enfant y est scolarisé ;
 - L'enfant est inscrit dans le dispositif ULIS ;
 - Le parent est en situation d'itinérance ;
 - Le parent dispose d'une fiscalité sur la commune (logement, local commercial, garage). La qualité de contribuable à la fiscalité communale (taxe foncière) est appréciée au 1^{er} janvier de chaque année.
 - Le parent emménage sur la commune. À compter du 1^{er} jour du mois suivant la date d'enregistrement du changement d'adresse.

Les familles disposant du statut d'assistant familial (famille d'accueil), hébergeant à leur domicile des jeunes en difficulté bénéficieront du tarif plancher.

Les enfants ayant une reconnaissance de handicap (ou en cours d'instruction) avec une scolarisation en milieu spécialisé ou en milieu ordinaire à temps partiel du fait de leur handicap, pourront bénéficier d'un tarif demi-journée durant les sessions de vacances scolaires sauf en cas de restauration.

LABEL : « COLOS APPRENANTES »

Séjour et Activités accessoires (pour toutes les structures jeunesse) – Tarifs par jour				
Séjours < 6 jours / 5 nuits		Séjours ≥ 6 jours / 5 nuits		
	Grand Quevillais	Hors Commune	Grand Quevillais	Hors Commune
QF CAF ≤ 300	5,50 €	10,00 €	11,00 €	13,00 €
300 < QF CAF ≤ 1 500	7,50 €	12,00 €	13,00 €	15,00 €

Les Studios de Musique – Locaux Espace Jeunesse

Studios de Musique		TTC
L'unité - Tarif réduit		5,00 €
Forfait 20 unités - Tarif réduit		50,00 €
Forfait 60 unités - Tarif réduit		149,00 €
Forfait 100 unités - Tarif réduit		229,00 €
L'unité		8,00 €
Forfait 20 unités		122,00 €
Forfait 60 unités		323,00 €
Forfait 100 unités		470,00 €
Le tarif réduit comprend les grand quevillais, les moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi, les titulaires de la carte invalidité à 80% et les intermittents du spectacle.		
Accès aux studios gratuit pour les associations et établissements scolaires quevillais sur les périodes creuses. Pour les répétitions, en période creuse, l'heure vaut 1 unité et 2 unités en période pleine.		
Pour les enregistrements, en période creuse, l'heure vaut 2 unités et 4 unités en période pleine.		
La période creuse s'étend du mardi au vendredi avant 18h (selon les horaires d'ouverture des studios).		
La période pleine débute après 18h, et le samedi de 14h à 19h.		

La Tarification liée à la Petite Enfance

TARIF HORAIRE DE BASE	
Selon composition de la famille	Taux d'effort horaire en %
1 enfant	0,0619%
2 enfants	0,0516%
3 enfants	0,0413%
4 à 7 enfants	0,0310%
8 enfants et +	0,0206%

La Participation des Familles est calculée selon le barème CNAF susceptible d'être modifié en cours d'année. Celui-ci est basé sur un taux d'effort horaire qui se calcule sur la base d'un douzième du revenu net annuel auquel on applique le barème indiqué.

Le revenu net annuel prend en compte les recettes nettes de la famille, hors prestations familiales et avant abattement de 10%.

Le tarif s'applique dans la limite d'un tarif plafond et un tarif plancher définit chaque année par la CNAF. Les familles hors commune se voient appliquer une majoration de 15% du tarif de base horaire. Les familles contribuables à la fiscalité communale (propriétaire d'un logement, d'un local commercial, d'un garage) se voient

appliqués le tarif communal correspondant. La qualité de contribuable à la fiscalité communale (taxe foncière) s'établit au 1er janvier de chaque année.

Le tarif de base horaire pour une période d'adaptation est calculé sur le même principe, sur le temps de présence réel des enfants.

Dans certaines situations une tarification spécifique sera appliquée :

- La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'Aeeh) à charge de la famille – même si ce n'est pas lui qui est accueilli au sein de l'établissement – permet d'appliquer le taux d'effort immédiatement inférieur.

La mesure s'applique autant de fois qu'il y a d'enfants à charge et en situation de handicap dans le foyer.

Application du tarif plancher

Le taux d'effort s'applique selon le nombre d'enfants effectivement à charge du foyer dans 3 types de situations :

- En cas d'absence de ressources (ressources nulles).
- Pour les familles dont les ressources sont inférieures au montant plancher.
- Pour les foyers non-allocataires de la CAF et n'ayant aucun moyen de preuve concernant les justificatifs (familles reconnues en situation de grande fragilité, primo-arrivantes...) et pour lesquelles un accompagnement social est préconisé.
- Pour les familles dont l'enfant est confié à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le taux d'effort appliqué est celui d'un seul enfant, quel que soit le nombre de ceux constituant le foyer, sur la base du tarif plancher.

L'Occupation du Domaine Public

Dispositions générales		
1	FRAIS DE DOSSIER (en sus des droits de voirie prévus aux articles ci-dessous)	
1-1	Tout dossier de demande d'occupation temporaire du domaine public / par demande	10,00 €
1-2	Renouvellement dans les délais mentionnés dans l'autorisation initiale / par demande	5,00 €
Occupation du domaine public liée aux commerces sédentaires		
2-1	TERRASSES	
2-1-1	Terrasses nues / m ² / an	10,00 €
2-1-2	Terrasses aménagées / m ² / an	15,00 €
2-1-3	Terrasses fermées / m ² / an	20,00 €
2-2	ETALAGES	
2-2-1	Etalage permanents divers / m ² / an	15,00 €
2-2-2	ETALAGES DIVERS NON-PERMANENTS	
2-2-2-1	Glacières mobiles, rôtiſſoires / forfait annuel / unité	20,00 €
2-2-2-2	Barnum & stand temporaire / unité / jour < 16 jours consécutifs	15,00 €
2-2-2-3	Barnum & stand temporaire / unité / jour (par jour supplémentaire)	30,00 €
2-3	PUBLICITÉS	
2-3-1	Distribution de prospectus à caractère commercial sur le domaine public et promotion d'un produit avec un outil numérique, échantillons / forfait / jour	30,00 €
2-3-2	Chevalet et panneau de pré-enseigne mobile / forfait annuel / unité	30,00 €
2-3-3	Présentoirs publicitaires - Tableau promotion / forfait annuel / unité	30,00 €
2-4	AUTRES ELEMENTS	
2-4-1	Armoire de retraits/déposés de colis / m ² / an	30,00 €
Occupation du domaine public liée aux commerces non sédentaires		
3	INSTALLATIONS	
3-1	Installation pour une profondeur maximale de 2,5 m / ml / jour	2,00 €
Occupation du domaine public liée au levage et à des travaux		

4	ENGINS DE LEVAGE	
4-1	Véhicule, nacelle, grue, engins d'un poids inférieur ou égal à 3,5 T / forfait / jour	150,00 €
4-2	Véhicule, nacelle, grue, engins d'un poids supérieur à 3,5 T / forfait / jour	300,00 €
4-3	Emprise des opérations de levage en sus / m ² / jour	1,00 €
5	TRAVAUX, INSTALLATIONS ASSOCIEES	
5-1	Zone de chantier close par clôture, palissade, etc... / m ² / jour	1,00 €
5-2	Echafaudage / m ² / jour	1,00 €
5-3	Dépôt de matériaux, matériel / m ² / jour	3,00 €
5-4	Conteneurs, bennes / m ² / jour	1,00 €
5-5	Base de vie, cabane de chantier, sanitaires, etc .. / m ² / jour	1,00 €
5-6	Armoire électrique de chantier, support pour alimentation électrique aérienne provisoire de chantier / par élément / jour	5,00 €
5-7	EMPLACEMENT POUR LIVRAISON GRAND VOLUME, TOUPIE ...	
5-7-1	Emplacement / forfait / jour	25,00 €
5-7-2	Emplacement / forfait / 1/2 journée	15,00 €
Autres usages du domaine public		
6	AUTRES USAGES	
6-1	Places réservées aux taxis / véhicule / an	120,00 €
6-2	Places réservées au transport de fonds / forfait / an	600,00 €
6-3	Déménagement & Emménagement	
6-3-1	Monte-meuble pour déménagement & emménagement / forfait / jour	10,00 €
6-3-2	Emplacement réservé pour déménagement & emménagement / forfait / jour	5,00 €

Les Droits de places

TTC

Marchés

Sur allée principale, transversale ou de passage. Le mètre linéaire de façade marchande à découvert pour une profondeur maximale de 2,5m :

Commerçants abonnés	0,90 €
Commerçants non abonnés	1,80 €

Cirques

Droit proportionnel à la surface du métier et pour une durée de 10 jours d'activité hors montage et démontage dans la limite de 3 jours cumulés

Jusqu'à 100 m ² , le mètre carré	2,35 €
Au-delà de 100 m ² , le mètre carré supplémentaire	1,76 €

SOUS RESERVE D'ACCORD DE LA VILLE :

1er renouvellement du droit proportionnel à la surface du métier et pour une durée de 10 jours d'activité hors démontage

Jusqu'à 100 m ² , le mètre carré	2,45 €
Au-delà de 100 m ² , le mètre carré supplémentaire	1,86 €

SOUS RESERVE D'ACCORD DE LA VILLE :

2ème renouvellement du droit proportionnel à la surface du métier et pour une durée de 10 jours d'activité hors démontage

Jusqu'à 100 m ² , le mètre carré	2,60 €
Au-delà de 100 m ² , le mètre carré supplémentaire	2,01 €

Jour supplémentaire d'activités au-delà de 10 jours, le mètre carré

4,00 €

Fêtes Foraines

Forfait pour 10 métiers maximum pour 30 jours

1 050,00 €

Métier supplémentaire pour 30 jours

300,00 €

Jour supplémentaire au-delà de 30 jours

100,00 €

Foires à tout

Sur allée principale, transversale ou de passage : le mètre linéaire de façade

3,60 €

Le Service Technique

	HT	TTC
Compost vrac - le godet de 1,5 m ³ (chargement compris)	9,09 €	10,00 €
Livraison - le voyage sur le territoire communal (minimum 8 m ³)	37,50 €	45,00 €
Compost vrac - Quantité Sup. à 120 m ³ (sans chargement), le m ³	4,55 €	5,00 €

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

POUR LE MAIRE

L'Adjointe déléguée

Christine DUNET

Le secrétaire de séance

Daniel ASSE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.